

Le mot du Maire



Chères Rairieuses ,chers Rairieux.

Nous vous adressons le flash info de l'été.

Bien sur il, est question de pesticides et de protection de la nature, de citoyenneté avec nos sorties fréquentes qui se font dans la bonne humeur et auxquelles je vous invite a nous rejoindre.

Je vous souhaite une belle saison estivale et une bonne lecture .

Joëlle Charrier

DANS CE NUMÉRO :

Mot du Maire	1
Journée Citoyenne	1
Environnement	2
Voirie	2
Dispositif ORSEC	3
Fermeture agences EDF	3
Sécurité routière	3
Office de tourisme	4
Frelon Asiatique	4
Agenda	4

Journée Citoyenne

La commission environnement de la municipalité avec le concours du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), a organisé la quatrième journée citoyenne le dimanche 19 mai 2019. Cette matinée entre dans la démarche de réduction de l'usage des pesticides sur la commune.

Pour sensibiliser le maximum de personnes, divers ateliers ont été proposés, à savoir une exposition sur les auxiliaires du jardin, jeu sur le thème du jardin, fleurissement de jardinières et ramassage de déchets dans les rues et les espaces verts publics.

Une vingtaine de personnes se sont données rendez-vous pour cette journée. Après avoir découvert l'exposition préparée par le CPIE, et participé a des petits ateliers, 4 équipes sont parties avec pinces, gants et sacs poubelles pour une belle récolte de 14.5 kg de déchets trouvés sur les bords de route ou fossés, aux alentours des Rairies.

Au retour, les enfants ont pu composer une belle jardinière de petites plantes grasses.

Cette matinée a été clôturée par un moment convivial autour du verre de l'amitié.



Les Rairies sans pesticides,

La commune des Rairies s'engage dans une démarche de gestion différenciée

Accompagnée par le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, elle fait évoluer ses pratiques de gestion des espaces verts communaux en supprimant l'usage des produits phytosanitaires. Cette démarche fait écho à la nouvelle réglementation entrée en vigueur en 2017, mais aussi et surtout de la volonté de la commune de protéger la santé des agents et des habitants et de préserver la ressource en eau.

Pour cet accompagnement à l'élaboration de son plan de gestion différenciée, la commune bénéficie d'aides financières via le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin du Loir qui a permis de mobiliser des fonds de la Région Pays de la Loire et de l'Agence de l'eau Loir Bretagne pour mettre en place cette démarche.

Le « zéro phyto » induisant des modifications des techniques de gestions des espaces verts mais aussi une autre approche par les habitants de la nature en ville, un plan de gestion différenciée est donc en cours de réalisation afin de repenser, d'adapter l'aménagement et l'entretien des espaces communaux pour une commune sans pesticide !



La gestion différenciée : Le contexte réglementaire

La loi Labbé, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, interdit aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et des voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

Nous rappelons aux habitants l'interdiction d'utiliser des produits nocifs pour désherber



Le plan de gestion différenciée a pour objectifs :

- d'identifier et de hiérarchiser l'ensemble des espaces communaux (espaces verts, voiries, terrains de foot, stations d'épuration, bassins de rétention, cimetière, etc.) en fonction de leur usage,
- d'adapter les méthodes de gestion en fonction du type d'espaces et du niveau d'entretien souhaité.

Voirie

Le vélo fait partie intégrante de notre paysage : de plus en plus prisé en raison de son caractère à la fois écologique et sportif, il est également économique pour les petits déplacements.

Pour les collectivités, il faut donc prévoir des range-vélos en conséquence. Ils sont là pour éviter le stationnement anarchique mais aussi pour que les propriétaires puissent laisser leur vélo sans inquiétude en les attachant à un mobilier urbain prévu à cet effet.

Aujourd'hui, la municipalité a installé, à différents lieux du bourg, ces râteliers à vélos, place de l'église, à proximité de commerces...



RAPPEL : Dispositif ORSEC « canicule 2019 »

Dans ce cadre, la municipalité met en œuvre les dispositions suivantes:

- mise en place du RNC (Registre nominatif Communal) qui recense les personnes vulnérables. Il est activé en cas d'alerte liée à un risque tel que le froid, la canicule ou tout autre événement qui nécessite une prise en charge de personnes vulnérables.
- assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif.

Qui est concerné?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile.
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Comment faire ?

Si je suis la personne concernée, l'inscription peut se faire :

- par téléphone, en contactant l'accueil de la mairie au 02 41 76 32 14
- en se rendant à la mairie des Rairies - 14 rue Charles de Gaulle

Si je suis un proche de la personne concernée, l'inscription ne peut se faire que par écrit :

- en se rendant à la mairie des Rairies - 14 rue Charles de Gaulle



Fermeture agences EDF

Avis aux Rairieux: fermeture des agences EDF en France en 2019 :

Nous souhaitons vous informer qu'en 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 : <https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>
- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Les Rairies : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>
- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur : <https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>



RAPPEL DE SECURITE ROUTIERE

Force de constater que la limitation de vitesse des différentes zones de circulation de notre commune n'est pas ou peu respectée par négligence ou méconnaissance du code de la route.

Ce n'est pas lorsqu'un drame arrive, qu'il faut prendre conscience de notre mauvais comportement. Même si chacun se trouve de bonnes excuses pour se donner bonne conscience.

Pour votre sécurité, celle de vos enfants, des habitants de la commune, l'ensemble des rues du Village est soumis aux limitations de vitesse selon le Code de la Route.

Les services de Gendarmerie peuvent effectuer des contrôles inopinés.





Mairie des Rairies

14 rue Charles de Gaulle
49430 Les Rairies
Tel. 02 41 76 32 14
Fax. 02 41 76 34 29
Mail: accueil@lesrairies-49.fr
Site: www.lesrairies-49.fr

Lundi, mardi :
14h00 à 17h30
Jeudi-vendredi :
9h00 à 12h00
Samedi matin, toutes les
deux semaines

Agence postale communale
Tel. 02 41 96 88 74
Lundi, mardi :
9h00 à 11h20
Mercredi, jeudi et vendredi :
14h00 à 16h20



Urgence:

Défibrillateur Entièrement Automatique [DEA]
14 Rue Charles de Gaulle,
sur la façade de la Mairie

CET ETE EN ANJOU LOIR ET SARTHE

L'Anjou Loir et Sarthe est le point de rendez-vous des amoureux de la nature et des passionnés de curiosités patrimoniales. Evadez-vous du quotidien pour une joyeuse parenthèse au cœur d'un territoire accessible, facile à vivre, pétri d'authenticité et de sensations campagnardes, à la découverte de bijoux insoupçonnés et pleins de charme.

Pour tous renseignements

Office tourisme Anjou Loir & Sarthe

41, rue du Maréchal Leclerc

49430 DURTAL

Tel: 02 41 76 37 26

Mail : bienvenue@tourisme-anjouloiretsarthe.fr

Internet : www.tourisme-anjouloiretsarthe.fr

JUILLET- AOÛT : tous les jours

Du Lundi au Samedi: 10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

le Dimanche :

Fermé les jours fériés



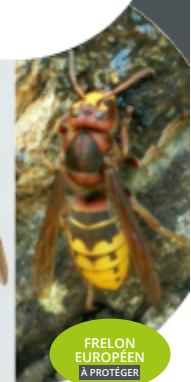
Frelon asiatique *Vespa velutina*

Participez
à la recherche
**DU FRELON
ASIATIQUE !**

Au printemps les fondatrices de frelon asiatique confectionnent un pré-nid, ce "petit nid" n'est pas plus gros qu'une balle de tennis. Il est aisé et très peu coûteux de le détruire à cette période.



FRELON
ASIATIQUE
NUISIBLE



FRELON
EUROPÉEN
À PROTÉGER

En cas de découverte, assurez-vous qu'il s'agisse bien d'un nid de frelon asiatique.

Pour cela, n'hésitez pas à prendre contact auprès de votre mairie ou de la FDGDON 49 au 02 41 37 12 48

Agenda des manifestations



Vendredi 19 juillet 2019
Les Rairies Festif organise, dans le centre bourg des Rairies, le Marché Terroir & Gourmandises à partir de 18h.

Vendredi 30 Août 2019
Festival "LES RAIRES ROCKS", dans le centre du village des Rairies, à partir de 19h30

